

Nombre de Membres du comité :
65

Séance du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre et le 21 mars à 17 heures 30

le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à **CHAMBON-LA-FORET** sous la Présidence de Madame Monique BEVIERE

Nombre de Membres en fonction :
65

Nombre de Présents : 34

Etaient présents :

MMES AUVRAY Chantal, BARDON Annick, BARRAULT Brigitte, BEVIERE Monique, CHARVIN Evelyne, COQUIL Corinne, DAUVILLIERS Delmira, DOUELLE Nadine, HERBLOT Marie-Claude, LEVEQUE Marie-Claire, LEVY Véronique, PAILLOUX Patricia, PILLAVOINE Aude, RAGOBERT Catherine

Nombre de Pouvoirs : 9

MM BACHELET Raynald, BERCHER Fabien, BERTHELOT Michel, BRUNEAU James, CHAMBRIN Michel, CHANCLUD Dominique, CHOFFY Patrick, CITRON Olivier, DUJARDIN Jean-Louis, DUVERGER Thibaud, GUERINET Patrick, LAROCHE Pierre, MASSON Michel, PETIOT Pierre, PIERQUIN José, POINCLOUX Daniel, RIVIERE William, ROUSSEAU Pierre, VERNEAU Philippe, VICECONTI Pierre

Nombre de suffrages exprimé : 43
Oui : 43

Pouvoirs :

M. BARJONET Thierry donne pouvoir à M. GUERINET Patrick
M. BOURGEOIS Martial donne pouvoir à M. ROUSSEAU Pierre
M. BUIZARD-BLONDEAU Maxime donne pouvoir à Madame BEVIERE Monique
M. EUVRARD Didier donne pouvoir à M. CITRON Olivier
M. GAURAT Hervé donne pouvoir à M. LAROCHE Pierre
M. LEOTARD Alexandre donne pouvoir à Mme PILLAVOINE Aude
M. MANGEANT Jean-Claude donne pouvoir à Madame LEVY Véronique
M. PICAULT Antoine donne pouvoir à M. BRUNEAU James
Mme RIVAULT Corinne donne pouvoir à M. RIVIERE William

Secrétaire de séance : M. Raynald BACHELET

Objet de la Délibération :

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Date de la convocation :
8 mars 2024

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-200079903-20240321-DELIB122024-DE



Le Comité syndical du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Entendu l'exposé de la Présidente sur les besoins en trésorerie notamment dans le cadre du SAGE,

DÉCIDE

Article 1 : d'ouvrir auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre, une ligne de trésorerie pour un montant de 300 000 € dans les conditions ci-après définies :

- Durée : 12 mois
- Type de taux : variable
- Index de référence : EURIBOR 3 MOIS MOYENNE 1 MOIS
- Marge bancaire en sus de l'index de références : 0,6 %
- Base de calcul des intérêts : 360 jours
- Commission initiale de réservation : 300 €
- Facturation des intérêts : trimestrielle à la fin de chaque trimestre civil
- Frais de dossier : 0 €
- Commission d'engagement : néant
- Commission de non utilisation : néant.

Article 2 : d'autoriser la Présidente à signer le contrat correspondant, à procéder, ultérieurement, sans autre délibération et à sa seule initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et à lui donner tout pouvoir à cet égard.



Certifié conforme au registre des délibérations,

La Présidente,

Monique BEVIERE

Certifie exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 26 mars 2024 et de sa publication le 26 mars 2024 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).